

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043

8 avril 2016

### SOMMAIRE

04 Retail S.à.r.l. ....	50025	Patrizia Projekt OX-Park S.à r.l. ....	50023
3D Concept Services S.à r.l. ....	50024	PF PRISM Holdings S.à r.l. ....	50022
Alba Fund ....	50021	PHM Subco 19 S.A. ....	50048
Alfagaine ....	50020	Promaco Immobilière S.A. ....	50022
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l. ....	50019	Rhò GmbH ....	50027
AMP Capital Wagram 92 Property ( France n 1 ) S. à r.l. ....	50020	RiMe IT SA ....	50039
Apta Finance S.A. ....	50021	RiMe IT S.à r.l. ....	50039
AQUILA Investments S.à r.l. ....	50020	Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH .....	50024
Asia Investment Soparfi S.à r.l. ....	50021	Spheres Care Origins S.A. ....	50021
Blue Chip Investments Partners SCSp .....	50020	Sud Petrol S.A. ....	50018
Cars & Sounds S.à r.l. ....	50024	T - Gestion S.A. ....	50018
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l. ....	50046	Tokheim Services Group S.à r.l. ....	50018
Exeter/GIC Cannock 1 (UK) S.à r.l. ....	50026	Torqueville Investissements S.A. ....	50023
Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l. ....	50026	TSC Property Holding S.à r.l. ....	50023
Exeter/Gic Germany Property 1 S.à r.l. ....	50026	UWI ....	50025
Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l. ....	50026	Waltzing Parke Productions ....	50018
Finance Trainer Luxembourg GmbH .....	50027	Westminster Bidco S.à r.l. ....	50019
Global Finance Luxembourg ....	50046	Westminster Holdco S.à r.l. ....	50019
Illinois ....	50026	Westminster Midco S.à r.l. ....	50019
LKS 1 ....	50043	Worldstone Ventures S.à r.l. ....	50018
Packaging Technology Holding S.A. ....	50022	Yellow Dolphins ....	50025
PATRIZIA Projekt Hofmannstraße S.à r.l. ..	50023	Zurich Finance (Luxembourg) S.A. ....	50033
		Zurich Group Funding Luxembourg S.A. ...	50033

**Sud Petrol S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016057742/11.

(160017543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**T - Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016057747/11.

(160017858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Tokheim Services Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, avenue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 199.182.

Les statuts coordonnés au 07/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016057759/12.

(160018098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**W.P.P., Waltzing Parke Productions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7226 Walferdange, 43, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 57.568.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057809/10.

(160017317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Worldstone Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.128.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057807/10.

(160017681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Westminster Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 199.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016057803/13.

(160018107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Westminster Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 199.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016057804/13.

(160018040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Westminster Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 200.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016057805/13.

(160018087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.875,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.408.

**EXTRAIT**

En date du 28 janvier 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059371/15.

(160020248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alfagaine, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3378 Livange, 16, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 193.995.

—  
La société à responsabilité limitée de droit français ALFAGAINE, établie et ayant son siège social à F-57280 Fèves, Zac Euromoselle - 7 rue de la Fontaine Chaudron, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 348 864 760 a été dissoute suite à une fusion avec la société à responsabilité limitée de droit français A FINANCES.

A FINANCES a elle-même changé de dénomination sociale à compter du 16 octobre 2015 et se nomme désormais ALFAGAINE Sàrl - rue de la Fontaine Chaudron - Zac Euromoselle F-57280 Fèves (France) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 451 860 126.

A compter du 16 octobre 2015, Monsieur Lionel NAVARRO change également de qualité et devient gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059368/15.

(160020332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AMP Capital Wagram 92 Property ( France n 1 ) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.273.

—  
EXTRAIT

En date du 28 janvier 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059372/15.

(160020249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**AQUILA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.901.

—  
Il est porté à la connaissance de qui de droit les faits suivants:

1. M. Eric TAZZIERI a démissionné de son mandat de Gérant de catégorie B.
2. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de Gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059379/11.

(160020566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Blue Chip Investments Partners SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 185.721.

—  
EXTRAIT

Suite à un acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 31 décembre 2015, les données concernant le siège de la société Mareth Capital, étant associé et associé gérant commandité de la société Blue Chip Investments Partners SCSp, ont été modifiées telles que le nouveau siège se situe à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

Echternach, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059411/13.

(160020596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.093.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Asia Investment Soparfi S.à r.l. du 20 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Asia Investment Soparfi S.à r.l. de 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.  
Aberdeen Global Services S.A.  
*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016059346/15.

(160020162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.915.

—  
M. Olivier MASSE a pris la décision de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la SICAV sous rubrique. Cette démission prend effet au 21 janvier 2016.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.  
*Pour ALBA FUND*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016059367/13.

(160019947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Apta Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 99.495.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 28 janvier 2016*

*Résolutions:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APTA FINANCE S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2016059378/15.

(160019727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Spheres Care Origins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 177.592.

—  
Les comptes annuels pour la période du 17 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016074381/11.

(160038525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.348.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée, comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061779/17.

(160023056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Promaco Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 68.812.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 janvier 2016*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats de:

Monsieur Frank STEINERT, demeurant à 4A, Edmond Zinnen, L - 4888 Differdange;

Madame Josiane STEINERT, demeurant à 4A, Edmond Zinnen, L - 4888 Differdange;

Monsieur Willy VERWIMP, demeurant à 7, rue Henkes, L-1710 Luxembourg;

Madame Christine VERWIMP, demeurant à 7, rue Henkes, L-1710 Luxembourg;

ont été renouvelés en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A R.L., en tant que commissaire aux comptes, ayant son siège social à 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016061791/19.

(160023040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Packaging Technology Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.671.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 09 décembre 2015*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 1 an jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061765/18.

(160022658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**PATRIZIA Projekt Hofmannstraße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.579.

Wir teilen mit, das der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsansässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.02.2016.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2016061768/14.

(160022584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Patrizia Projekt OX-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.578.

Wir teilen mit, dass Herr Dr. Engelbrecht sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, das der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsansässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.02.2016.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2016061769/16.

(160022583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

EXTRAIT

Le Conseil de gérance de la Société a décidé, en date du 2 février 2016, de transférer le siège social de la Société au 35, avenue John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TSC Property Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2016061878/13.

(160022931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TORQUEVILLE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2016074427/11.

(160038614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**3D Concept Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 169.396.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2016*

*Ordre du jour*

1. Cession des parts prévues entre l'unique associés Monsieur Serge NUNES PINTO et Madame Maria CORALLO.
2. Nomination d'un nouveau gérant administratif et gérant technique pour une durée indéterminée.
3. Révocation de Monsieur Frédéric Eddie FLIPO en qualité de gérant technique.

*Résolution*

1. Monsieur Serge NUNES PINTO, né le 05/05/1981 à Luxembourg, demeurant au 32 rue Général Patton L-2317 Howald, décide de donner son accord unanime et irrévocable à la cession de parts sociales prévues entre Monsieur Serge NUNES PINTO et Madame Maria CORALLO, née le 05/10/1977 à Carbonara (Italie Bari), convention qui prévoit que Monsieur Serge NUNES PINTO cède les 75 parts sociales dont il est à ce jour propriétaire intégralement à Madame Maria CORALLO, au prix convenu entre parties, la société est engagée par la signature individuelle des deux associées.

2. Est nommé gérant administratif et gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Serge NUNES PINTO, né le 05 mai 1981 à Luxembourg, demeurant au 32 rue Général Patton L-2317 Howald.

3. Le mandat de Monsieur Frédéric Eddie FLIPO en qualité de gérant technique responsable volet pose prend fin à partir du 01/02/2016.

Par conséquent à compter du 15 janvier 2016, la répartition du capital social de la société 3D Concept Services S.à.r.l. est la suivante:

Monsieur Serge NUNES PINTO .....	25 parts sociales
Madame Maria CORALLO .....	75 parts sociales

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil d'administration.

NUNES PINTO Serge / CORALLO Maria

*Le Gérant Technique / Administratif*

Référence de publication: 2016061915/32.

(160022643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Cars & Sounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.758.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065095/10.

(160026892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 184.822.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/02/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016071247/12.

(160034584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Yellow Dolphins, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 142.370.

—  
*Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 04/02/2016*

**1. Actualisation des adresses des administrateurs**

L'assemblée générale constate la modification des adresses des administrateurs et administrateurs délégués comme suit:

- Monsieur HARDY Jean-Marc, né le 23/08/1968 à Juvisy-sur-Orge, domicilié à l'appartement n°2 sis Résidence El Mira, Aline et Emile Mayrischstrooss 4, L-8528 COLPACH-HAUT.

- Madame JOHANNES Isabelle, née le 04/02/1971 à Bruxelles, domiciliée à l'appartement n°2 sis Résidence El Mira, Aline et Emile Mayrischstrooss 4, L-8528 COLPACH-HAUT.

- La société User Attraction, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est établi à Rue du Canada 71 à B-1190 Bruxelles.

**2. Nomination d'un commissaire aux comptes**

L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de nommer la société Devaux & Associés sarl ayant son siège social à 121 Rue de Muhlenbach à L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B183246 comme commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à 6 ans avec effet rétroactif au 24/04/2014. Ce dernier prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et qu'il ne subsiste plus aucune question, l'assemblée est clôturée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Madame JOHANNES Isabelle / Monsieur HARDY Jean-Marc

*Administratrice-déléguée / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016061907/26.

(160022570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**UWI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.295.

—  
*Extrait de la décision de l'associé du 30 janvier 2016*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Omar BEN ALLOUCH, du poste de gérant de la société et décide de nommer en remplacement, Monsieur M'Hamed BENNASSER, né à Beni Touzine (Maroc), le 1<sup>er</sup> janvier 1970, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061885/15.

(160022906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**04 Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.946.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 janvier 2016, de transférer le siège social de la société du 59, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Rue des capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016061913/13.

(160022765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Exeter/GIC Cannock 1 (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 201.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016056621/10.  
(160017300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 200.757.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016056622/10.  
(160017298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Exeter/Gic Germany Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 198.531.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016056623/10.  
(160017296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 196.790.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016056624/10.  
(160017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Illinois, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 165.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016056747/14.  
(160016050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Rhô GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 64.595.

**Finance Trainer Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.139.

—  
In the year two thousand and sixteen, the twenty-second day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, acting as special proxyholder:

1. of the board of managers of Rhô GmbH (hereinafter the “Absorbing Company”), pursuant to a minutes of the board of managers of the company adopted aforesaid dated March 18<sup>th</sup>, 2016,
2. of the board of managers of Finance Trainer Luxembourg GmbH (hereinafter the “Absorbed Company”), pursuant to a minutes of the board of managers of the company adopted aforesaid dated March 18<sup>th</sup>, 2016,

Copies of the minutes of the meetings of the above management guidance remain attached herein for the purposes of registration, after being initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to hereinafter as the “Merging Companies”.

The following is preliminary explained:

- (A) The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Absorbed Company;
- (B) For the purpose of simplifying the corporate structure of the group in Luxembourg, it has been agreed to merge the Merging Companies by way of a merger;
- (C) The Draft Merger Proposal suggests that the Absorbing Company merges with the Absorbed Company by way of the simplified procedure (hereinafter the “Merger”), set out by Articles 278 et Seq. of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (hereinafter the “Commercial Companies Law”);
- (D) The Merging Companies have therefore required the undersigned notary to record the terms of the following merger plan (the Merger Plan) between them for the purpose of the completion of the Merger which the terms and conditions have been adopted and agreed in this Merger Plan and in accordance with provisions of article 261 and seq. of the Law.
- (E) As a result of this Merger:
  - All the assets and liabilities of the Absorbed Company (existing on the Effective Date as defined in article 2.1. below) will be transferred to the Absorbing Company by way of a universal transfer (“transmission universelle”);
  - The Absorbed Company shall cease to exist; and
  - The Absorbing Company will not issue any new share to the shareholder of the Absorbed Company and the shares of the Absorbed Company will be cancelled.
- (F) The Draft Merger will be filed and published by the notary pursuant to the provisions of Article 13 of the Draft Merger.

In compliance with Article 278, and seq. of the Commercial Companies Law, it has been hereby agreed as follows:

**1. Legal form, name, registered office and corporate object.**

**1.1. The Absorbing Company:**

The Absorbing Company is a Luxembourg private limited liability company Rhô GmbH, having its registered office at 205, Route de Trèves L-6940 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Reginald NEUMAN, notary residing in Luxembourg, of May 27<sup>th</sup>, 1998, published at Mémorial C n°585 of August 12<sup>th</sup>, 1998, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64.595.

**1.2. The Absorbed Company:**

The Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company, Finance Trainer Luxembourg GmbH, having its registered office at 205, Route de Trèves L-6940 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Reginald NEUMAN, notary residing at Luxembourg, of January 12<sup>th</sup>, 2001, published at the Mémorial C n°655 of August 23<sup>th</sup>, 2001, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 80.139.

**1.3. The company resulting from the Merger:**

Following the company resulting from the Merger will be the Absorbing Company. The Absorbed Company will cease to exist on the Effective Date (as defined in article 2.1. below). Following the Merger, the legal form, and the registered

office of the Absorbing Company, as mentioned in Article 1.1 will not be modified but the denomination as well as the purpose will.

**2. Entry into effect of the Merger - Date as from which the transactions of the Merging Companies are deemed, from an accounting perspective, to be carried out by the Absorbing Company.**

2.1. The Merger enters into effect between the Merging Companies upon issuance by the notary of the certificate provided for by Article 273 of the Commercial Companies Law, on request of the Absorbing Company (hereinafter the “Certificate”) acknowledging the fulfilment of the conditions laid down by Article 279 of the Commercial Companies Law (hereinafter the “Effective Date”).

2.2. The Merger will take effect vis-à-vis third parties on the date of publication of the Certificate in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial CRecueil des Sociétés et Associations).

2.3. The Merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company in accordance with the conditions set out in the Draft Merger, the transfer of the assets and liabilities in their entirety, from the Absorbed Company to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company resulting from the Merger, will be finalised on the Effective Date.

2.4. Nevertheless, from an accounting perspective, all transactions of the Absorbed Company will be deemed as having been carried out for the account of the Absorbing Company, as from January 1<sup>st</sup>, 2016.

**3. Rights granted by the Absorbing Company to the shareholders with specific rights and to the holders of instruments other than shares.**

3.1. The Absorbed Company has not issued shares or privileged instruments to which specific rights will be conferred.

3.2. As a result, the Absorbing Company does not grant specific rights within the framework of the Merger.

**4. Specific privileges granted to the experts and the members of management, direction supervision and control bodies of the Merging Companies.**

4.1. No specific privilege will be granted to any expert following the Merger or in relation to it.

4.2. No specific privilege will be granted to the members of management, direction, supervision or control bodies of the Merging Companies, following the Merger or in relation to it.

**5. Articles of association of the Absorbing Company.** The articles of association of the Absorbing Company will be amended following the Merger as mentioned in the Appendix 1.

**6. Composition of the board of managers of the Absorbing Company.** The composition of the board of managers of the Absorbing Company will remain unchanged after the completion of the Merger.

**7. Description of potential effects of the Merger on employment.** The Merging Companies have currently 3 employees.

**8. Dates of the accounts of the Merging Companies used to define the Merger conditions.** Date of the accounts of each of the Merging Companies relied on to determine the conditions of the Merger are:

- For the Absorbing Company: December 31<sup>st</sup>, 2015; and

- For the Absorbed Company: December 31<sup>st</sup>, 2015

**9. Tax considerations.**

9.1. It has been agreed that the Absorbed Company shall peruse its activities, in the same manner as before, within the Absorbing Company.

9.2. It has been agreed that the Merger will be effective under the tax neutrality mechanism and that the assets and liabilities transferred following the Merger shall be allocated and maintained in Luxembourg.

Moreover, it has been agreed as follows:

**10. Terms and conditions of the Merger.** The Merger will be subject to the following terms and conditions:

10.1. The Absorbing Company will acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company in its entirety on the Effective Date without any right of recourse against the Absorbed Company.

10.2. The Absorbed Company guarantees the Absorbing Company of the existence of all receivables but cannot be held liable with regard to the debtor’s state of solvency.

10.3. The Absorbing Company, as from the Effective Date, shall pay all ordinary or extraordinary contributions, charges and taxes, arising from the transfer of the transferred assets.

10.4. The Absorbing Company shall continue to perform all the contracts and duties of the Absorbed Company existing on the Effective Date.

10.5. The Absorbing Company shall more specifically continue to perform all its existing contracts with the creditors of the Absorbed Company and will be subrogated, at its own risks, into the rights and duties arising from them.

10.6. The creditor’s rights including the rights derived from the assets of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company with all their attached real or personal titles. The Absorbing Company will thus be subrogated into all rights, real or personal, which are attached to these assets.

10.7. The Absorbing Company shall undertake all the debts of the Absorbed Company, in whatsoever nature, and shall more specifically pay all the interests and the principal amount of all debts of any nature whatsoever, due by the Absorbed Company.

10.8. The Merging Companies have agreed to submit the Merger to the regime set out by Article 279 of the Commercial Companies Law, which exempt the Merger from the approval of the general meeting of the shareholders of the Merging Companies, subject to the following conditions:

a) the Draft Merger be published in compliance with Article 9 of the Commercial Companies Law for each Merging Company at least one month before the date in which the transaction takes effect between the parties;

b) all the shareholders of the Absorbing Company have the right, at least one month before the date in which the transaction takes effect between the parties, to inspect at the registered office of such companies the documents listed in Article 267, paragraph 1, a), b), and c) of the Commercial Companies Law; and

c) one or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares representing the subscribed share capital be entitled to request, for a term of at least one month before the date in which the transaction takes effect between the parties, the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company called to resolve on the approval of the merger. The meeting shall be convened in a way to be held within one month from the request.

#### **11. Rights of the creditors.**

11.1. The creditors of the Absorbing Company whose claims are prior to the date of the publication of the Certificate in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C- Recueil des Sociétés et Associations, can within the two months following this publication, request the judge presiding the chamber of the Tribunal d'arrondissement, dealing with commercial matters, in the district of which, the Absorbing Company's registered office is located, as sitting in urgency matters, to grant security interests over the receivables not due or past due, provided that they can prove that the Merger presents a risk for the exercise of their rights and that the Absorbing Company has not provided them with adequate guarantees.

11.2. Pursuant to article 262 of the Commercial Companies Law, complete information on the arrangements made for the exercise of the rights of the creditors of the Absorbing Company can be obtained, free of charge at the registered office of the Absorbing Company.

#### **12. Partial invalidity.**

12.1. If one or several provisions of this Draft Merger were to be declared invalid, illegal, or unenforceable, neither the validity, legality nor enforceability of the remaining provisions will be affected and they shall remain in force and conserve their effects.

12.2. In case of an invalid, illegal or unenforceable provision, the Merging Companies undertake to agree on a valid, enforceable provision corresponding to their initial intention at the time the Draft Merger was approved.

12.3. In the event the Draft Merger was incomplete, the Merging Companies undertake to agree on the provisions necessary to complete the Draft Merger.

#### **13. Filing and Publication.**

13.1. Pursuant to article 262 of the Commercial Companies Law, the Draft Merger shall be filed by the notary, after its registration, with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C- Recueil des Sociétés et Associations, at least one month prior to the date on which the Merger will take effect.

#### **14. Additional terms.**

14.1. All fees, costs and expenses incurred in respect of the Merger and owed for the purpose of this deed by the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be entirely borne by the Absorbing Company.

14.2. The Absorbing Company shall comply with the Law as well as any legal and regulatory requirements applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, and shall make its case both on its behalf, and in the name and on behalf of the Absorbed Company, make any and all statements and/or payments of taxes directly or indirectly incurred or caused by the completion of the Merger.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire spécial:

1. du conseil de gérance de Rhô GmbH (ci-après la «Société Absorbante»),  
en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes des résolutions signées par le conseil de gérance de la Société datée du 18 mars 2016;

2. du conseil de gérance de Finance Trainer Luxembourg GmbH (ci-après la «Société Absorbée»),  
en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes des résolutions signées par le conseil de gérance de la Société datée du 18 mars 2016;

Copies des prédites résolutions resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et par le notaire instrumentant.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement désignées ci-après comme les «Sociétés Fusionnantes».

Il est préalablement exposé ce qui suit:

(A) La Société Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée;

(B) Afin de simplifier la structure sociétaire du groupe, il a été décidé de regrouper les Sociétés Fusionnantes par le biais d'une fusion;

(C) Le Projet de Fusion propose que la Société Absorbée fusionne avec la Société Absorbante par le biais d'une fusion par absorption selon la procédure simplifiée (ci-après la "Fusion") prévue aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés Commerciales»);

(D) Les Sociétés Fusionnantes ont donc conjointement requis le notaire soussigné d'acter comme suit les stipulations d'un projet de fusion (le Projet de Fusion) convenu entre elles à l'effet de la réalisation de la Fusion devant intervenir conformément aux termes et conditions arrêtés et convenus dans le cadre du Projet de Fusion et conformément aux articles susmentionnés de la Loi

(E) Il résultera de cette Fusion que:

- L'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée (tel qu'il existera à la Date d'Effet tel que défini à l'Article 2.1. ci-dessous) sera transmis à la Société Absorbante par voie de transmission universelle;

- La Société Absorbée cessera d'exister; et

- La Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales à l'associé unique de la Société Absorbée et les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

(F) Le Projet de Fusion sera déposé et publié par le notaire instrumentant conformément à ce qui est prévu à l'Article 13 du Projet de Fusion.

Conformément à l'article 278 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales, il a ensuite été convenu ce qui suit:

### **1. Forme, dénomination, siège social et objet social.**

#### **1.1 La Société Absorbante:**

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Rhô GmbH, ayant son siège social au 205, route de Trèves, L-6940 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 1998, publié au Mémorial C n°585 le 12 août 1998, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.595.

#### **1.2. La Société Absorbée:**

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Finance Trainer Luxembourg GmbH, ayant son siège social au 205, route de Trèves, L-6940 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 janvier 2001, publié au Mémorial C n°655 le 23 août 2001, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.139.

#### **1.3. La société issue de la Fusion:**

Suite à la Fusion, la Société issue de la Fusion sera la Société Absorbante. La Société Absorbée cessera d'exister à la Date d'Effet (tel que défini à l'Article 2.1. ci-dessous). La Société Absorbante ne modifiera pas, suite à la Fusion, sa forme juridique, ou son siège social, tel que mentionné à l'Article 1.1 mais sa dénomination et son objet le seront.

### **2. Prise d'effet de la Fusion - Date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Fusionnantes sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies par la Société Absorbante.**

2.1. La Fusion sera réalisée entre les Sociétés Fusionnantes lorsque le notaire instrumentant aura établi le certificat prévu à l'article 273 de la Loi sur les Sociétés Commerciales à la requête de la Société Absorbante (ci-après le "Certificat") constatant la réalisation des conditions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (ci-après la "Date d'Effet").

2.2. La Fusion prendra effet à l'égard des tiers à la date de publication du Certificat au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

2.3. La Fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante conformément aux conditions mentionnées dans le Projet de Fusion, le transfert de l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée qui en résultent, deviendront définitifs à la Date d'Effet.

2.4. Néanmoins, toutes les opérations de la Société Absorbée seront réputées avoir été effectuées d'un point de vue comptable pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**3. Droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard.**

3.1. La Société Absorbée n'a pas émis de parts sociales ou de titres privilégiés auxquels des droits particuliers seraient attribués.

3.2. La Société Absorbante ne confère par conséquent, pas de droits spéciaux dans le cadre de la présente Fusion.

**4. Avantages particuliers attribués aux experts et aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.**

4.1. Aucun avantage particulier ne sera attribué à aucun expert du fait de la Fusion ou en relation avec celle-ci.

4.2. Aucun avantage particulier ne sera octroyé aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes du fait de la Fusion ou en relation avec celle-ci.

**5. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts de la Société Absorbante seront modifiés suite à la Fusion tels que mentionnés dans l'Annexe 1.

**6. Composition du conseil de gérance de la Société Absorbante.** La composition du conseil de gérance de la Société Absorbante demeurera inchangée suite à la réalisation de la Fusion.

**7. Description des effets probables de la Fusion sur l'emploi.** Les Sociétés Fusionnantes emploient actuellement trois salariés.

**8. Dates des comptes des Sociétés Fusionnantes utilisés pour définir les conditions de la Fusion.** Les dates des comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes utilisés pour définir les conditions de la Fusion sont:

- Pour la Société Absorbante: 31 décembre 2015; et
- Pour la Société Absorbée: 31 décembre 2015.

**9. Considérations fiscales.**

9.1. Il est prévu que les activités de la Société Absorbée se poursuivront de la même manière au sein de la Société Absorbante.

9.2. Il est prévu que la Fusion sera effectuée sous le régime de la neutralité fiscale et que les actifs et passifs reçus du fait de la Fusion seront affectés et maintenus au Luxembourg.

Par ailleurs, il a également été convenu ce qui suit:

**10. Termes et conditions de la Fusion.** La Fusion sera sujette aux termes et conditions suivants:

10.1. La Société Absorbante acquerra l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Date d'Effet sans aucun droit de recours contre la Société Absorbée.

10.2. La Société Absorbée garantit la Société Absorbante de l'existence de toutes les créances mais n'assume aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.

10.3. La Société Absorbante devra, à partir de la Date d'Effet, payer toutes les contributions, tous les droits et toutes les taxes, ordinaires ou extraordinaires dus disposant désormais de la propriété des actifs transférés.

10.4. La Société Absorbante devra poursuivre tous les contrats et obligations de la Société Absorbée dès lors que ceux-ci existent à la Date d'Effet.

10.5. La Société Absorbante devra en particulier poursuivre tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée dans les droits et obligations qui en découlent, à ses propres risques.

10.6. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, réels ou personnels qui y sont attachés. La Société Absorbante sera ainsi subrogée dans tous les droits, réels ou personnels, qui y sont attachés.

10.7. La Société Absorbante devra assumer toutes les dettes de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée, et elle devra en particulier payer les intérêts et le principal de toutes les dettes et passifs de toute nature dus par la Société Absorbée.

10.8. Les Sociétés Fusionnantes ont décidé de soumettre la Fusion au régime de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés Commerciales qui dispense l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale des actionnaires des Sociétés Fusionnante, à condition que:

- a) le Projet de Fusion soit publié conformément à l'article 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales pour chacune des Sociétés Fusionnantes un (1) mois au moins avant que l'opération prenne effet entre parties;
- b) tous les associés de la Société Absorbante aient le droit, un (1) mois au moins avant que l'opération prenne effet entre parties, de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe 1, a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales; et

c) un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit aient le droit de requérir, pendant le délai d'un (1) mois au moins avant que l'opération prenne effet entre parties, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

### **11. Droits des créanciers.**

11.1. Les créanciers de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la date de publication du Certificat au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, peuvent, dans les deux (2) mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement dans le ressort duquel la Société Absorbante a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la Société Absorbante ne leur a pas fourni de garanties adéquates.

11.2. Conformément à l'article 262 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits des créanciers de la Société Absorbante peut être obtenue sans frais au siège social de la Société Absorbante.

### **12. Non validité partielle.**

12.1. Si l'une ou plusieurs des dispositions du présent Projet de Fusion était déclarée non valide, illégale ou non applicable, cette absence de validité, illégalité ou non applicabilité n'affectera pas la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions du Projet de Fusion qui resteront en vigueur et conserveront leurs effets.

12.2. En cas d'une disposition non valide, illégale ou non-applicable, les Sociétés Fusionnantes s'engagent à s'accorder sur une disposition valide et exécutable correspondante à leur intention initiale au moment où le Projet de Fusion a été approuvé.

12.3. Dans l'hypothèse où le Projet de Fusion serait incomplet, les Sociétés Fusionnantes s'engagent également à s'accorder sur toute disposition nécessaire afin de compléter le Projet de Fusion.

### **13. Dépôts et publications.**

13.1. Conformément à l'article 262 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le Projet de Fusion sera déposé par les Sociétés Fusionnantes au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, un mois au moins avant que la Fusion prenne effet entre parties.

En cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française de ce Projet de Fusion, la version anglaise prévaudra.

### **14. Mentions complémentaires.**

14.1. L'ensemble des frais, coûts ou dépenses entraînés au titre de la Fusion et dus en raison du présent acte par la Société Absorbée et la Société Absorbante seront entièrement supportés par la Société Absorbante.

14.2. La Société Absorbante se conformera à la Loi ainsi qu'à l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et fera son affaire, tant pour son compte, qu'au nom et pour le compte de la Société Absorbée, de procéder à l'ensemble des déclarations et/ou paiements d'impôts ou taxes, encourus, liés ou causés directement ou indirectement par la réalisation de la Fusion.

DONT ACTE, rédigé et passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 24 mars 2016. Relation: DAC/2016/4738. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016087968/322.

(160055857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 69.748.

**Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Il y a lieu de lire la publication publiée le 4 avril 2016 dans le Mémorial C 978 à la page 46921 et suivantes de la façon suivante:

**" COMMON DRAFT TERMS OF MERGER  
(PROJET COMMUN DE FUSION)**

BETWEEN:

Zurich Finance (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office located at 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 69.748, here represented by its board of directors (the "Absorbing Company"),

AND:

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office located at 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 104.156, here represented by its board of directors (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"),

have together established, in writing and under private seal, the following common draft terms of merger (the "Merger Project") relating to the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, following by its dissolution without liquidation, in accordance with Articles 257 and following of the Law (the "Merger").

IT IS STATED AS FOLLOWS

a) The Merging Companies are not subject of bankruptcy proceedings (procédure de faillite, proceedings relating to composition with creditors (concordat) or a similar procedure such as the suspension of payments (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée) or proceedings instituting special management or supervision of the Merging Companies;

b) the Absorbed Company is a sister company of the Absorbing Company - both Merging Companies are held by the two same Swiss entities, Zurich Insurance Company Ltd, a Swiss insurance limited company, having its registered office located at 2, Mythenquai, CH-8022 Zürich, Switzerland, registered with the commercial register of the canton Zürich under number CHE-105.833.114, and Zurich Lite Insurance Company Ltd, a Swiss insurance limited company, having its registered office located at 46, Austrasse, CH-8045 Zürich Switzerland, registered with the commercial register of the canton Zürich under number CHE-100.023.846;

c) There are no employees in the Merging Companies;

d) The Merger is subject to the approval of the Merger by (i) the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company and (ii) the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbed Company, all meetings to be held in front of a Luxembourg notary;

e) The Merger Project shall be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in accordance with Articles 262 and 9 of the Law, at least one month before the date of the extraordinary general meetings of shareholders concerning each of the Merging Companies relating to the approval of the Merger;

f) The Absorbed Company does hold any industrial and intellectual property rights, nor any ownership or other rights on assets other than collateral established on movable and immovable property enforceable vis-à-vis third parties on the conditions provided for in the specific laws governing such operations,

g) The financial year of both Merging Companies is the calendar year: and

h) The Merger Project is based upon the statutory annual financial statements of the Merging Companies as at 31 December 2015.

Thereupon, IT IS AGREED AS FOLLOWS:

**Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities.** In accordance with Articles 257 and following of the Law, and in particular Article 274 of the law:

a) Between the Absorbing Company and the Absorbed Company and vis-a-vis third parties, any and all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter, as a result of an universal transfer, be the property of the Absorbing Company;

b) The Absorbing Company shall be liable for all rights and obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;

c) By operation of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist following a dissolution without liquidation, so that thereafter any and all issued and outstanding shares in the Absorbed Company shall be cancelled as at the Effective Date (as such term is defined below);

d) The mandates of the directors of the Absorbed Company shall be terminated as at the Effective Date (as such term is defined below). Full discharge to the directors of the Absorbed Company shall be given in this respect; and

e) The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents and related amendments, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archives and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to its assets and rights. Such documents shall be kept at the registered office of the Absorbing Company during the legal period.

**Art. 2. Mandatory data to be mentioned pursuant to Article 261 of the Law.** The following data shall be mentioned pursuant to Article 261 of the Law:

**a) Legal form, name and registered office concerning each of the Merging Companies and those proposed for the company resulting from the Merger:**

(i) Details of the Absorbing Company are set out here before;

(ii) Details of the Absorbed Company are set out here before; and

(iii) Following the Merger, the Absorbing Company will maintain its legal form, name and registered office.

**b) Modalities relating to the share exchange ratio, modalities relating to the allotment of shares in the Absorbing Company and date as from which those shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition relating thereto:**

(i) The share exchange ratio of shares of the Absorbed Company in exchange of shares of the Absorbing Company is equal to 3.56 (three point fifty-six) shares of the Absorbed Company in exchange of 1 (one) share in the Absorbing Company in accordance with the valuation method provided for in Appendix 1.

(ii) The total value of all assets and liabilities of the Absorbed Company amounting to EUR 2.236,000 (two million two hundred thirty-six thousand Euros), the Absorbing Company will issue 9,699 (nine thousand six hundred ninety nine) new shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, to the shareholders of the Absorbed Company, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,266,100 (one million two hundred sixty-six thousand one hundred Euros), the shares of the Absorbed Company being cancelled as of the Effective Date, as follows:

- Zurich Insurance Company Ltd: 9,698 (nine thousand six hundred ninety-eight) shares; and

- Zurich Life Insurance Company Ltd: 1 (one) share.

(iii) The shareholders of the Absorbed Company, being also the shareholders of the Absorbing Company, waive their rights relating to the exchange of residual shares as resulting from the share exchange ratio aforementioned in exchange of shares of the Absorbing Company.

(iv) Consequently, the shareholders of the Absorbed Company will have the right to participate in the profits of the Absorbing Company as well as any and all modalities relating thereto as from the Effective Date.

(v) In accordance with Article 265 (3) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have waived their right to receive a detailed written report from the boards of directors of the Merging Companies explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project, in particular as regards the share exchange ratio

(vi) In accordance with Article 266 (5) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have waived their right to have the Merger Project, in particular the share exchange ratio examined by an independent expert.

**c) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or measures proposed thereto:**

In the absence of shareholders having special rights and holders of securities other than shares, no right nor other measures will be granted by the Absorbing Company.

**d) Special advantages granted to the experts referred to in Article 26ft of the Law, to the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies:**

None.

**e) Date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company:**

The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1 st 2016.

**Art. 3. Valuation of the assets and liabilities of the Absorbed Company.**

As of the Effective Date, all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall pass by operation of law to the Absorbing Company at their book value for both legal and accounting purposes.

Nevertheless, following the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be registered in the financial accounts of the Absorbing Company at their historic value immediately before the Effective Date.

The Merging Companies and their shareholders have waived their right to have a valuation of assets and liabilities of the Merging Companies established by an independent expert.

However, in accordance with Article 266 (3) of the Law, a report will be issued by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) relating to the description of transferred assets and liabilities in the framework of the Merger as well as the adopted valuation methods.

It is further specified that the Merger will benefit from the provisions of article 170 of the Income Tax Law (Loi sur l'Impôt sur le Revenu) ensuring a tax neutrality of the Merger provided that the book value of assets and liabilities of the Absorbed Company transferred to the Absorbing Company be continued in the latter.

**Art. 4. Effective Date.**

a) Between the Merging Companies, the Merger will enter into force and will produce the effects referred to in Article 272 of the Law as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies approving the Merger (the "Effective Date").

b) The Merger shall be enforceable towards third parties as from publication of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies approving the Merger in accordance with Articles 9 and 273 of the Law.

**Art. 5. Availability of the Merger documentation at registered offices.**

The documents referred to in Article 267 paragraphs (I) a) and b) of the Law, namely:

a) The Merger Project; and

b) The annual financial statements concerning the Merging Companies and the management reports of the Absorbing Company relating to the last three financial years,

will be made available as from the date hereof for inspection of each shareholder of the Merging Companies at the respective registered offices of the Merging Companies.

**Art. 6. Creditors' and noteholders claims.** According to the law, the creditors of the Merging Companies, including the noteholders in accordance with article 269 of the Law, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meetings of shareholders concerning the Merging Companies to be held in front of a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement, to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary.

**Art. 7. Miscellaneous.** The Merger Project is governed by, and shall be construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The courts of the city of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which may arise out of or in connection with the Merger Project and that accordingly any proceeding, suit or action arising out of or in connection with the Merger Project may be brought in such courts.

The present document is worded in English followed by a French translation.

In case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The Merger Project shall be executed in 2 (two) originals

Suit la traduction française du texte qui précède:

### PROJET COMMUN DE FUSION

ENTRE:

Zurich Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.748. ici représentée par son conseil d'administration (la "Société Absorbante"),

ET:

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.156, ici représentée par son conseil d'administration (la "Société Absorbée " ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes"),

ont établi ensemble, par écrit et par acte sous seing privé, le présent projet commun de fusion (le "Projet de Fusion") ayant pour objet la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, suivie de sa dissolution sans liquidation, conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi (la "Fusion").

IL EST DECLARE CE QUI SUIT:

i) Les Sociétés Fusionnantes ne font pas l'objet d'une procédure de faillite, de concordat ou de toute autre procédure analogue telle que le sursis de paiement, la gestion contrôlée ou une procédure instituant une gestion ou surveillance spéciale des Sociétés Fusionnantes;

j) la Société Absorbée est une société soeur de la Société Absorbante - les deux Sociétés Fusionnantes sont détenues par les mêmes entités suisses, Zurich Insurance Company Ltd. une société d'assurance limitée suisse, ayant son siège social sis au 2, Mythenquai, CH-8022 Zürich, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton de Zurich sous le numéro CHE-105.833.114, et Zurich Life Insurance Company Ltd. une société d'assurance limitée suisse, ayant son siège social sis au 46, Austrasse, CH-8045 Zurich Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton de Zurich sous le numéro CHE-100.023.846;

k) Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas de salariés;

l) La Fusion est soumise à son approbation par (i) l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante et (ii) l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée, ces deux assemblées devant être tenues devant un notaire luxembourgeois;

m) Le Projet Commun de Fusion devra être déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi, au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des actionnaires devant être tenues pour chacune des Sociétés Fusionnantes et ayant pour objet l'approbation de la Fusion;

n) La Société Absorbée ne détient aucun droit de propriété industrielle ou intellectuelle, ni de droits réels autres que des sûretés réelles grevant des biens meubles ou immeubles qui ne sont opposables aux tiers que dans les conditions prévues par les lois spécifiques régissant ces opérations;

o) L'exercice social de chacune des Sociétés Fusionnantes correspond à l'année calendaire; et

p) Le Projet Commun de Fusion est établi sur la base des comptes annuels audités des Sociétés Fusionnantes au 31 décembre 2015.

En conséquence, IL EST DECIDE CE QUI SUIT:

#### **Art. 1 er . Transfert du patrimoine actif et passif à titre universel.**

Conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi, et en particulier l'Article 274 de la Loi:

f) Tant entre la Société Absorbante et la Société Absorbée qu'à l'égard des tiers, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis à titre universel à la Société Absorbante et deviendra par conséquent la propriété de la Société Absorbante;

g) La Société Absorbante sera tenue de tous les droits et obligations de la Société Absorbée, à condition toutefois, nonobstant ce qui précède, que les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans contrepartie;

h) Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister à la suite de sa dissolution sans liquidation, de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées à la Date d'Effet (telle que définie ci-après);

i) Les mandats des administrateurs de la Société Absorbée prendront fin à la Date d'Effet (telle que définie ci-après). Décharge entière des administrateurs de la Société Absorbée sera donnée à cet effet; et

j) La Société Absorbée devra transférer à la Société Absorbante les originaux de tous documents relatifs à sa constitution et tous actes modificatifs y relatifs, tous actes, avenants, contrats/accords et opérations de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et archives y relatives et tous autres documents comptables, titres ou justificatifs de la propriété de tous biens, sûretés et contrats, archives, reçus et tous autres documents relatifs à ses actifs et droits. Ces documents seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

**Art. 2. Mentions obligatoires prévues par l'Article 261 de la Loi.** Les informations suivantes doivent être mentionnées conformément à l'Article 261 de la Loi:

**a) Forme juridique, dénomination sociale et siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes ainsi que ceux envisagés pour la société issue de la Fusion:**

(i) Les détails relatifs à la Société Absorbante sont précisés ci-dessus;

(ii) Les détails relatifs à la Société Absorbée sont précisés ci-dessus; et

(iii) A la suite de la Fusion, la Société Absorbante conservera sa forme juridique, sa dénomination sociale et son siège social.

**b) Modalités relatives au rapport d'échange des actions, modalités relatives à la remise des actions de la Société Absorbante et date à partir de laquelle les nouvelles, actions de la Société Absorbante donnent le droit de participer aux bénéfices, ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit:**

(i) Le rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbée en échange des actions de la Société Absorbante est de 3,56 (trois virgule cinquante-six) actions de la Société Absorbée pour 1 (une) action de la Société Absorbante et est déterminé conformément à la méthode d'évaluation jointe en Annexe 1.

(ii) La valeur totale de l'actif et du passif de la Société Absorbée s'élevant à 2.236.000 EUR (deux millions deux cent trente-six mille Euros), la Société Absorbante émettra 9.699 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions, ayant une valeur nominale 100 EUR (cent Euros) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission s'élevant à 1.266.100 (un million deux cent soixante-six mille cent Euros), aux actionnaires de la Société Absorbée, les actions de la Société Absorbée étant annulées à la Date d'Effet, tel qu'il suit:

- Zurich Insurance Company Ltd: 9.698 (neuf million six cent quatre-vingt-dix huit) actions; et

- Zurich Life Insurance Company Ltd: 1 (une) action.

(iii) Les associés de la Société Absorbées, étant également les actionnaires de la Société Absorbante, renoncent à leurs droits relatifs à l'échange des actions de la Société Absorbante formant rompu en raison de la mise en œuvre du rapport d'échange mentionnée ci-dessus.

(iv) En conséquence, les associés de la Société Absorbée auront le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante ainsi que de toute autre modalité y relative dès la Date d'Effet.

(v) Conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes renoncent à leur droit de recevoir un rapport écrit détaillé établi par les conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes relatant et expliquant les justifications juridique et économique du Projet Commun de Fusion, en particulier, le rapport d'échange des actions.

(vi) Conformément à l'Article 266 (5) de la Loi, les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont décidé de renoncer à leur droit d'avoir le Projet Commun de Fusion, en particulier le rapport d'échange des actions, examiné par un expert indépendant.

**c) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions, ou mesures proposées à leur égard;**

En l'absence d'actionnaires ayant des droits spéciaux et de porteurs de titres autres que des actions, aucun droit ou autre mesure ne seront octroyés par la Société Absorbante.

**d) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'Article 266 de la Loi, aux membres du conseil d'administration, directoire, autorités de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes:**

Néant.

**e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante:**

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1er janvier 2016.

**Art. 3. Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée.** A la Date d'Effet, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis par l'effet de la loi à la Société Absorbante, à leur valeur comptable, d'un point de vue juridique et comptable.

Néanmoins, après la Fusion, l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée sera comptabilisé dans les comptes annuels de la Société Absorbante à leur valeur historique immédiatement avant la Date d'Effet.

Les Sociétés Fusionnées et leurs actionnaires ont renoncé à leur droit à l'évaluation du passif et de l'actif des Sociétés Fusionnantes par un expert indépendant.

Cependant, conformément à l'article 266 (3) de la Loi, un rapport sera émis par un réviseur d'entreprises agréé portant sur la description du passif et de l'actif transféré dans le cadre de la Fusion ainsi que sur la méthode d'évaluation choisie.

Il est, en outre, précisé que la Fusion bénéficie des dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'Impôt sur le Revenu qui permet la neutralité fiscale d'une Fusion à condition que la valeur comptable des éléments du passif et de l'actif de la Société Absorbée transférés à la Société Absorbante soit reprise à l'actif et au passif de cette dernière sans discontinuité.

**Art. 4. Date d'Effet.**

a) Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion entrera en vigueur et produira les effets mentionnés à l'Article 272 de la Loi à compter de la dernière date des assemblées générales d'actionnaires concordantes tenues par chacune des Sociétés Fusionnantes pour approuver la Fusion (la "Date d'Effet"); et

b) La Fusion sera opposable aux tiers à la date de la publication des résolutions des assemblées générales d'actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion conformément aux Articles 9 et 273 de la Loi.

**Art. 5. Mise à disposition de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux.** Les documents visés à l'Article 267 paragraphes 1 a) et b) de la Loi, à savoir:

a) le Projet Commun de Fusion; et

b) Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes et les rapports de gestion de la Société Absorbante concernant les trois derniers exercices sociaux,

seront mis à la disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes pour en prendre connaissance, à compter de la date des présentes et au siège social de chacune d'elles.

**Art. 6. Protection des créanciers et des obligataires.** Conformément à la Loi, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, y compris les obligataires mentionnés à l'article 209 de la Loi, dont les créances sont antérieures à la date de publication des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes devant être tenues devant un notaire aux fins d'approbation de la Fusion, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander au tribunal compétent la constitution de sûretés adéquates pour toutes créances échues ou non échues, au cas où l'opération de Fusion rendrait cette protection nécessaire.

**Art. 7. Divers.** Le Projet Commun de Fusion est régi et devra être interprété conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les juridictions de la ville de Luxembourg auront compétence exclusive pour connaître de tout litige relatif au Projet Commun de Fusion et, par suite, toute procédure, procès ou action relatifs au Projet Commun de Fusion devront être portés devant lesdites juridictions.

Le présent document est rédigé en langue anglaise suivi par une traduction en français.

En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le Projet Commun de Fusion devra être signé en 2 (deux) exemplaires originaux.

Signé à Luxembourg, le 29 / 3 / 2016.

Zurich Finance (Luxembourg) S.A.

Représentée par Xavier ...

*Administrateur*

Zurich Group Funding Luxembourg S.A.

Représentée par Xavier ...

*Administrateur "*

Référence de publication: 2016089887/299.

---

**RiMe IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RiMe IT SA).**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 162.158.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur David BAVAY, gérant de sociétés, né le 6 mai 1974 à Arlon (Belgique), et demeurant à B-6700 Arlon, 106, rue des 4 Vents (l' «Actionnaire Unique»),

étant l'actionnaire unique de la société anonyme «RiMe IT SA», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafébruch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.158, constituée suivant acte reçu par constituée par-devant notaire Edouard Delosch, alors de résidence à Rambrouch, suivant acte reçu le 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 7 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu du notaire Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3240 le 19 décembre 2013 (la "Société").

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «RiMe IT S.à r.l.»;
2. Confirmation du siège social au L-8308 Capellen, 83, Pafébruch;
3. Transformation de la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, soumise aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Refonte complète des statuts de la Société, avec élargissement de l'objet social, afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Constatation des démissions de Monsieur Yves MATTHYS, Monsieur David BAVAY et Monsieur Jean-Guy ROCHE en leur qualité d'administrateurs et l'administrateur-délégué et de la société Fiduciaire Cabexco s.à r.l. en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société;
6. Nomination de Monsieur David BAVAY en tant que nouveau gérant unique de la Société;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, après délibération, l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «RiMe IT S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de confirmer le siège social de la Société au L-8308 Capellen, 83, Pafébruch.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de transformer, à compter de ce jour, la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, soumise aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette transformation de la forme de la Société, l'Actionnaire Unique a décidé en outre de changer les anciennes actions d'une société anonyme en parts sociales d'une société à responsabilité limitée, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, de sorte que le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sera dorénavant représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, toutes entièrement détenues par l'associé unique Monsieur David BAVAY, gérant de sociétés, né le 6 mai 1974 à Arlon (Belgique), et demeurant à B-6700 Arlon, 106, rue des 4 Vents.

Par cette transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Le bilan de la Société arrêté en date du 31 décembre 2015 montre que l'actif net de la Société s'est élevé à EUR 210.272,19 (deux cent dix mille deux cent soixante-douze euro et dix-neuf centimes).

Dans le cadre de la transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, les droits des tiers à l'égard de la Société ainsi que leurs droits vis-à-vis des actionnaires sont et restent expressément réservés, au vu de l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique, suite à la transformation actée sous la 3<sup>ème</sup> résolution, a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter au niveau statutaire les résolutions qui précèdent, ainsi qu'afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en modifiant et remplaçant les statuts de la Société transformée par le nouveau texte ci-après. Lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services aux entreprises sur le plan de la stratégie et du conseil en organisation informatique, la gestion et l'administration de systèmes informatiques, ainsi que le management de la fonction informatique. La Société a également pour objet d'assurer des missions couvrant les activités d'analyse, de conception, d'architecture et d'intégration de systèmes d'information, de management de projets informatiques, ainsi que de conseil en sécurité informatique y inclus l'implémentation, le paramétrage, l'installation, le développement, la commercialisation et la location de logiciels et de solutions informatiques au sens large. Elle peut exercer des services de délégation de personnel pour la réalisation de travaux d'analyse et de programmation de logiciels.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «RiMe IT S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les

questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a constaté, avec effet immédiat, la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Guy ROCHE, administrateur de société, né à Louvain, Belgique, le 05 novembre 1970, demeurant à B-6717 Lottert, 458, Chemin de l'Etang, Belgique; Monsieur Yves MATTHYS, informaticien, né à Etterbeek, Belgique, le 19 mars 1947, demeurant au 23 rue de la Gare à L-8066 Bertrange et Monsieur David BAVAY, gérant de sociétés, né le 6 mai 1974 à Arlon (Belgique), et demeurant à B-6700 Arlon, 106, rue des 4 Vents et celle du commissaire aux comptes, La société à responsabilité limitée Fiduciaire Cabexco s.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

L'Associé Unique a décidé de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a nommé, pour une durée indéterminée, Monsieur David BAVAY, gérant de sociétés, né le 6 mai 1974 à Arlon (Belgique), et demeurant à B-6700 Arlon, 106, rue des 4 Vents, en tant que gérant unique de la Société.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. BAVAY, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6344. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016076089/228.

(160040610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**LKS 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.326.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of March,  
before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of LKS 1, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2481 of 5 October 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171326 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 40 of 8 January 2013.

The meeting was declared open at 4.45 p.m. by Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Doris Soedjede, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie Wegmann, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To approve the redemption of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class J shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2 To reduce the share capital of the Company by an amount of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 1,068,589.-) so as to reduce it from its present amount of ten million seven hundred sixteen thousand nine hundred euro (EUR 10,716,900.-) to nine million six hundred forty-eight thousand three hundred eleven euro (EUR 9,648,311.-), by cancellation of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class J ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3 To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, in order to reflect the above items of the agenda.

4 To confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to approve the redemption of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class J shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to reduce, with immediate effect, the share capital of the Company by an amount of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 1,068,589.-) so as to reduce it from its present amount of ten million seven hundred sixteen thousand nine hundred euro (EUR 10,716,900.-) to nine million six hundred forty-eight thousand three hundred eleven euro (EUR 9,648,311.-), by cancellation of one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class J ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at nine million six hundred forty-eight thousand three hundred eleven euro (EUR 9,648,311.-) divided into one million ninety-nine thousand five hundred ninety-nine (1,099,599) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") and one million sixty-eight thousand five hundred eighty-nine (1,068,589) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of directors of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.00 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour de mars,  
par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LKS 1, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2481 du 5 octobre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171326 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 40 du 8 janvier 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.45 sous la présidence de Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Doris Soedjede, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie Wegmann, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Approbation du rachat d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1.068.589) actions de catégorie J de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.068.589,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions sept cent seize mille neuf cents euros (EUR 10.716.900,-) à neuf millions six cent quarante-huit mille trois cent onze euros (EUR 9.648.311,-), par annulation d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1.068.589) actions ordinaires de catégorie J de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'agenda ci-dessus.

4 Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le rachat d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1.068.589) actions de catégorie J de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.068.589,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions sept cent seize mille neuf cents euros (EUR 10.716.900,-) à neuf millions six cent quarante-huit mille trois cent onze euros (EUR 9.648.311,-), par annulation d'un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1.068.589) actions de catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions six cent quarante-huit mille trois cent onze euros (EUR 9.648.311,-) divisé en un million quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1,099,599) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions Ordinaires de Catégorie F»), un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions Ordinaires de Catégorie G»), un million

soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions Ordinaires de Catégorie H») et un million soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf (1,068,589) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de déléguer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le conseil d'administration de la Société est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, D. SOEDJEDE, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10282. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086704/181.

(160054643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Global Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth of January.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster,

There appeared:

1. OSTER HOLDING AG, having its registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, itself represented by FIDUCIARE EUROLUX, with registered office in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, itself represented by Mr Régis LUX, employee, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mrs Françoise GOOSSE, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, herself represented by FIDUCIARE EUROLUX, 196 Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, itself represented by Mr Régis LUX, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the «Shareholders») of CVI GLOBAL (LUX) FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 196 Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under No. 121.769, established by a deed drawn the 13. November 2006 by Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 57 of January 26 2007 (the «Company»).

The Shareholders, representing the entire capital, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders decide to change the company's name from CVI GLOBAL (LUX) FINANCE, S.à r.l. into GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG and therefore to amend Article 4 of the company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company takes the name of “GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG”.

*Second resolution*

The Shareholders decide to extend the corporate purpose of the Company and therefore resolve to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any person not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company can also act as an accountant with the meaning of Art. 2 number 11 of the law of September 2, 2011.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial activities.”

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR one thousand Euro (EUR 1,000.-)).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le cinq janvier.

Par-devant Maître Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

1. OSTER HOLDING AG, société anonyme, L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, ici représentée par FIDUCIARE EUROLUX, elle-même représentée par Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à 196, rue de Beggen, L-1220-Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Madame Françoise GOOSSE, administratrice, demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, représentée par FIDUCIARE EUROLUX, elle-même, représentée par Monsieur Régis LUX, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Les comparants, agissant en tant qu'associés (les Associés) de «CVI GLOBAL (LUX) FINANCE, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.087, constituée par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 Janvier 2007 (la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Les Associés décident de changer le nom de la Société en «GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG» et pour cette raison modifier l'article 4 des statuts qu'aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG».»

*Deuxième Résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société qu'aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou toute

personne n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également agir comme comptable dans le sens d'Art. 2 n°11 de la loi du 2 septembre 2011.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2015. Relation GAC/2016/286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016052858/98.

(160011910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,  
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARS:**

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares of PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757 (the Company). The Company was incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2630 of 24 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 October 2015, not yet published in the Official Gazette.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the Company, in accordance with article 67(1) the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and wishes to pass resolutions on the following items:

1. Creation and issuance of five hundred eighty million (580,000,000) beneficiary certificates (parts bénéficiaires) by the Company, to be entirely subscribed and paid up by a contribution in cash by PHM Topco 6 S.à r.l.
2. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to create and issue five hundred eighty million (580,000,000) beneficiary certificates (parts bénéficiaires), which do not represent the share capital of the Company (the Beneficiary Certificates), and to restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 1. Form, Name and Number of shareholders.**

##### 1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PHM Subco 19 S.A. (the Company).

##### 1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

##### 2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the Company (the General Meeting).

##### 2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

#### **Art. 3. Duration.**

##### 3.1 Limited duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

##### 3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Purpose.**

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition, holding or disposal of participations, rights or interests, or the making of investments in any company or enterprise in any form whatsoever in any jurisdiction and by any means, whether directly or indirectly, as well as the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner indebtedness and any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of assets directly or indirectly related to the renewables sector.

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.6 The Company may carry out any commercial, financial, industrial, personal and real estate operations which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

#### **Art. 5. Share capital.**

##### 5.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at eleven million fifty-five thousand six hundred sixty euros (EUR 11,055,660) represented by one billion one hundred five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares issued in the bearer form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are fully paid-up.

#### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

### **Art. 6. Shares.**

#### 6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be and remain in bearer form (actions au porteur).

#### 6.2 Bearer shares

Provisions of articles 41 and 42 of the Luxembourg act of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act) do apply to shares in bearer form issued by the Company. Shares in bearer form issued by the Company must be deposited with a depositary established in Luxembourg and appointed by the Company in accordance with the Companies Act.

The depositary shall hold the shares in bearer form remitted to it in accordance with the paragraph above on behalf of the shareholder who is the owner of such shares.

Any rights relating to shares issued in bearer form by the Company may only be exercised if the relevant shares have been deposited with the depositary and relevant registrations have been made in the bearer shares register created, kept and maintained by the depositary in accordance with article 42 of the Companies Act (the Register)

#### 6.3 Registration, ownership and co-ownership of shares.

The ownership of the shares in bearer form issued by the Company must be registered and exclusively results from a registration in the Register referred to in Article 6.2. A shareholder has access to the registrations pertaining to it in the Register and may require the depositary to issue a certificate evidencing such registrations pertaining to it in accordance with Article 42(4) of the Companies Act. However, such a certificate does not qualify as title of ownership.

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company

#### 6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### 6.5 Pledge over shares

Any shareholder shall have the right to grant security over its shares in accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person in favour of whom security over the shares has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a General Meeting or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the Board to convene a General Meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such General Meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this section 6.5.

A pledge over shares in bearer form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the margin of the Register

**Art. 7. Transfer of bearer shares.** Subject to the below, any transfer of shares in bearer form issued by the Company shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement which may exist from time to time between the shareholders of the Company or the shareholders of the Company's parent and / or the holders of Beneficiary Certificates, as defined in article 8 below (to be hereinafter referred to as a Shareholders' Arrangement).

Notwithstanding any provisions to the contrary provided for in these Articles or in any Shareholders' Arrangement, no provisions of the Articles and/or any Shareholders' Agreement (and in particular any transfer restrictions which may be contained therein from time to time) shall (i) prevent the granting of any security over the shares in bearer form issued by the Company nor (ii) apply to any transfer of the shares in bearer form issued by the Company to any person as a result of an enforcement of any pledge granted over such shares (hereinafter referred to as a Share Pledge) pursuant to any pledge agreement (including without limitation, any transfer of the pledged shares to the pledgee, a successor, assign or nominee of the pledgee, any person designated by the pledgee to appropriate or realise the pledged shares or any other person who may, from time to time, acquire the pledged shares following an enforcement of a Share Pledge).

A transfer of shares in bearer form shall be enforceable toward the Company and any third parties once it has been registered in the Register, in accordance with article 42(4) of the Companies Act.

Any and all interests or rights attaching or relating to the shares in bearer form issued by the Company shall be transferred along with any shares so transferred, whichever the method.

## **Art. 8. Beneficiary Certificates.**

### **8.1 Beneficiary certificates**

In addition to the shares (which represent the share capital of the Company), the Company issued five hundred eighty million (580,000,000) beneficiary certificates in bearer form (parts bénéficiaires au porteur) (the Beneficiary Certificates), entirely subscribed and paid up for an Issue Price (as defined below) of fifty-eight euros (EUR 58) represented by a global certificate with number 1 (the BC Certificate).

The issue price of all the Beneficiary Certificates (the Issue Price) shall be allocated to a special reserve (the BC Reserve). The BC Reserve shall be distributable upon repurchase or redemption of the Beneficiary Certificates or in priority upon liquidation of the Company for the repayment of the par value of the Beneficiary Certificates.

The Beneficiary Certificates shall not represent, and the BC Reserve shall not form part of, the share capital of the Company and the Beneficiary Certificates shall carry those rights set out in these Articles.

Additional beneficiary certificates shall only be issued (i) to the holder of the Beneficiary Certificates and (ii) by a resolution of the General Meeting (adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles). If, as a result of an issue of additional beneficiary certificates, the Sole Shareholder would cease to hold more than 50% of the aggregate voting rights of shareholders and the holder of the beneficiary certificates collectively, such additional beneficiary certificates shall only be issued upon the prior written consent of the beneficiary of any Beneficiary Certificates Pledge (if any).

### **8.2 Form of Beneficiary Certificates**

The Beneficiary Certificates are issued in bearer form.

The BC Certificate and any other certificates representing the Beneficiary Certificates which may be issued by the Company from time to time in replacement or substitution of the Beneficiary Certificates shall be signed by any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be. Such certificate(s) shall display the date of incorporation of the Company and the date on which the incorporation notarial deed has been published with the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the amount of the share capital of the Company, the number as well as the nature of the Beneficiary Certificates and the par value of the latter, a brief description of the contributions made for the purpose of acquiring the Beneficiary Certificates represented by the certificate(s) as well as the conditions of the same, the rights, if any, granted to the holders of the Beneficiary Certificates and the duration of the Company.

### **8.3 Rights attached to the Beneficiary Certificates**

The Beneficiary Certificates shall have no voting rights at the General Meetings, except on resolutions to amend the provisions of the Articles relating to the Beneficiary Certificates or to appoint or remove any director of the Company.

Upon liquidation of the Company, the Beneficiary Certificates shall entitle their holders to be repaid any accrued but unpaid BC Entitlement and their par value (being the Issue Price divided by the number of Beneficiary Certificates) in priority to any payments on the share capital.

### **8.4 Ownership and co-ownership of shares.**

Proof of ownership of the Beneficiary Certificates issued by the Company shall be made via the presentation of the certificate(s) pertaining to the Beneficiary Certificates it (they) represent.

The Company will recognise only one holder per Beneficiary Certificate. In the event that a Beneficiary Certificate is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Beneficiary Certificate until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### **8.5 Pledge over Beneficiary Certificates**

Any holder of Beneficiary Certificates shall have the right to grant security over its Beneficiary Certificates and in accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the Beneficiary Certificates may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant security agreement. Such person in favour of whom security over the Beneficiary Certificates has been granted may also exercise all rights of the relevant holder having pledged the Beneficiary Certificates in relation to the adoption of resolutions, subject to the terms of the relevant security agreement. Any pledge agreement between a holder of Beneficiary Certificates and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this article 8.

### **8.6 Redemption of the Beneficiary Certificates**

The Beneficiary Certificates are redeemable at the option of the Company (acting through the Board) in cash at their par value. Any redemption must be for all and not some of the Beneficiary Certificates. The certificate(s) evidencing such Beneficiary Certificates shall then be returned to the Company and destroyed.

### **8.7 Transfer of the Beneficiary Certificates**

Subject to the below, the Beneficiary Certificates may only be transferred with the prior authorization of the shareholder (s) of the Company and in accordance with any Shareholders' Arrangement. Any disposal or attempted disposal of any Beneficiary Certificates in violation of any provision of the present Articles or any Shareholders' Arrangement shall be of

no effect and the Company shall not give effect to such a disposal or treat any purported transferee of these Beneficiary Certificates as the owner of the Beneficiary Certificates for any purpose.

Notwithstanding any provisions to the contrary provided for in these Articles or in any Shareholders' Arrangement, no provisions of the Articles and/or any Shareholders' Agreement (and in particular any transfer restrictions which may be contained therein from time to time) shall (i) prevent the granting of any security over the beneficiary certificates in bearer form issued by the Company nor (ii) apply to any transfer of the beneficiary certificates in bearer form issued by the Company to any person as a result of an enforcement of any pledge granted over such beneficiary certificates (hereinafter referred to as a Beneficiary Certificates Pledge) pursuant to any pledge agreement (including without limitation, any transfer of the pledged beneficiary certificates to the pledgee, a successor, assign or nominee of the pledgee, any person designated by the pledgee to appropriate or realise the pledged beneficiary certificates or any other person who may, from time to time, acquire the pledged beneficiary certificates following an enforcement of a Beneficiary Certificates Pledge).

Any and all interests or rights attaching or relating to the beneficiary certificates in bearer form issued by the Company shall be transferred along with any beneficiary certificates so transferred, whichever the method.

**Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other General Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in June of each year at noon (12.00). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting. The holder(s) of any Beneficiary Certificates issued by the Company shall have no right to convene such General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda, the date, place and time of the General Meeting to which they pertain, and shall be published in accordance with Luxembourg law requirements.

If all the shareholders of the Company (and the holder of Beneficiary Certificates, as the case may be) are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice.

10.3 Voting rights attached to the shares and the Beneficiary Certificates

Subject to the provisions of Article 6.2, each share entitles its holder to one vote.

Subject to the provisions of Article 8, each Beneficial Certificate entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by (i) the shareholders or (ii) where, required under article 8 of the Articles, the shareholders and the holder of the Beneficiary Certificates, collectively, present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital and, where required under article 8 of the Articles, the holders of Beneficiary Certificates are represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the aggregate votes expressed by (i) the shareholders or (ii) where, required under article 8 of the Articles, the shareholders and the holder of the Beneficiary Certificates, collectively, present or represented at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes by a person which abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

### 10.5 Participation by proxy

Subject to the provisions of any Shareholders' Arrangement, a shareholder or holder of Beneficiary Certificates may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder or holder of Beneficiary Certificates, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

### 10.6 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

### 10.7 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so and, where they are entitled to vote under article 8 of the Articles, any holder of Beneficiary Certificates who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

## **Art. 11. Management.**

### 11.1 Minimum number of directors and term of directorship

The Company shall be managed by three directors. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

### 11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

### 11.3 Appointment, removal and co-optation

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the remuneration of the directors and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

## **Art. 12. Meetings of the Board.**

### 12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

### 12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the meeting notice.

Written notice of each meeting of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

### 12.3 Proceedings

#### (a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least a majority of the members of the Board are present or duly and validly represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority.

#### (b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such unanimous written circular resolution shall be the date of the last signature by any member of the Board.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board.**

13.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the members of the Board present at such meeting.

13.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two (2) directors.

**Art. 14. Powers of the Board.**

14.1 General Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company, subject to the terms of any Shareholders' Arrangement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board, subject to the terms of any Shareholders' Arrangement and any consent right provided for therein.

**Art. 15. Delegation of powers.**

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signatures of any director, or as set out in the particular board resolution authorising a particular act.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of any person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory auditor(s) (Commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).**

17.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

#### 17.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

#### **Art. 19. Annual accounts.**

##### 19.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

##### 19.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

##### 19.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 20. Allocation to the legal reserve.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

**Art. 21.** After the allocation to the legal reserve, the General Meeting or the Board, as the case may be, shall, subject to Luxembourg law, resolve on the distribution in the following order of priority of (i) a cumulative annual preferred distribution amount to the holder(s) of Beneficiary Certificates (to be of an aggregate amount of at least the Euro Equivalent of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) and up to an amount of the Euro Equivalent of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), in each case grossed up to account for any applicable taxes (the BC Entitlement) and (ii) a Special Dividend (as defined in any Shareholders' Arrangement) to the Sole Shareholder as and when payable to the Sole Shareholder pursuant to the terms of any Shareholders' Arrangement. The Company shall accrue but not distribute the Special Dividend or the BC Entitlement for so long as and to the extent any such distribution is prohibited by law; provided that the accrued Special Dividend or BC Entitlement shall be distributed to the Sole Shareholder or the holder(s) of the Beneficiary Certificates at such time and to the extent that such distribution is no longer prohibited by law.

For the purpose of this article 21, Euro Equivalent means the equivalent in euros on the basis of the euro foreign exchange rate set by the European Central Bank at 15:00 CET for the purchase of euros with Canadian dollars on the date when the decision to distribute is made.

**Art. 22. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company and the holders of the Beneficiary Certificates (if any) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution and repayment rules set out in articles 8 and 21 of the Articles, i.e., for the avoidance of doubt, in the following order:

- the holders of the Beneficiary Certificates shall be entitled to be repaid their par value plus any accrued unpaid Beneficiary Certificate Entitlement;
- any accrued but unpaid Special Dividend shall be paid to the Sole Shareholder as and when payable to the Sole Shareholder pursuant to the terms of any Shareholders' Arrangement; and

- any remaining liquidation surplus shall be allocated to the shareholders of the Company pro rata the number of Shares held by them.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.”

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to accept the following subscription:

PHM Topco 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.657, duly and validly represented for the purpose hereof by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the Beneficiary Certificates, and to fully pay-up such Beneficiary Certificates by making a contribution in cash to the Company in an aggregate amount of fifty-eight euros (EUR 58), which shall be entirely allocated to a distributable reserve of the Company (account 1383 “autres réserves disponibles” as mentioned in the “Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé”).

The proof of the existence of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de décembre,  
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

#### COMPARAÎT:

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (l'Actionnaire Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions de PHM Subco 19 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171757 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2630, le 24 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 octobre 2015, non encore publié au Mémorial.

II. L'Actionnaire Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale de la Société, en conformité avec l'article 67(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Création et émission de cinq cents quatre-vingt millions (580.000.000) parts bénéficiaires par la Société, entièrement libérées et souscrites par un apport en numéraire de PHM Topco 6 S.à r.l.
2. Modification et reformulation subséquente des Statuts de la Société; et
3. Divers.

III. L'Actionnaire Unique adopte par les présentes la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique décide de créer et d'émettre cinq cents quatre-vingt millions parts bénéficiaires, qui ne représenteront pas le capital social de la Société (les Parts Bénéficiaires) et de reformuler les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**« Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.**

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PHM Subco 19 S.A. (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée de la société.**

3.1 Durée limitée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

**Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la cession de participations, de droits ou intérêts, ou la réalisation d'investissements dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et dans toute juridiction, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière de la dette et tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de biens directement ou indirectement liés au secteur des énergies renouvelables.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut contracter tout type de contrat de prêt et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, débentures, certificats d'actions, actions, parts bénéficiaires, warrants et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut contracter, signer, transmettre et réaliser tout swap, contrats à terme (futures), contrats à livrer (forwards), instruments dérivés, options, rachat, prêt de titres ou transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris mais sans y être limité, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social doit inclure toute transaction ou tout accord qui est conclu par la Société, à condition qu'elle/il ne soit pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

4.5 En général, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

4.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, personnelles et immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui pourraient en favoriser sa réalisation.

#### **Art. 5. Capital social.**

##### 5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante euros (EUR 11.055.660), représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions au porteur ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, entièrement libérées.

##### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

#### **Art. 6. Actions.**

##### 6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont et demeureront sous la forme d'actions au porteur.

##### 6.2. Actions au porteur

Les dispositions des articles 41 et 42 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), s'appliquent aux actions au porteur émises par la Société. Les actions au porteur émises par la Société doivent être déposées auprès d'un dépositaire établi au Grand-Duché de Luxembourg et désigné par la Société conformément à la Loi.

Le dépositaire détient les actions au porteur qui lui sont remises conformément au paragraphe ci-dessus pour le compte de l'actionnaire qui est le propriétaire de telles actions.

Tous les droits attachés aux actions au porteur émises par la Société ne peuvent être exercés que si les actions concernées ont été déposées auprès du dépositaire et les inscriptions ont été effectuées dans le registre d'actions au porteur créé, conservé et mis à jour par le dépositaire conformément à l'article 42 de la Loi (le Registre).

##### 6.3 Inscription, propriété et co-propriété des actions.

La propriété des actions au porteur émises par la Société doit être inscrite et résulte exclusivement d'une inscription dans le Registre visé à l'Article 6.2. Un actionnaire a accès aux inscriptions se rapportant à lui dans le Registre et peut requérir du dépositaire qu'il émette un certificat attestant de telles inscriptions se rapportant à lui conformément à l'article 42(4) de la Loi. Cependant, un tel certificat ne correspond pas à un titre de propriété.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

##### 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

##### 6.5 Gage sur les actions

Tout actionnaire a le droit de constituer une sûreté sur ses actions et, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions pourront être exercés par toute personne en faveur de qui une telle sûreté a été constituée, sous réserve des termes des contrats de gages y afférent. Une telle personne en faveur de qui une sûreté a été constituée sur des actions peut également exercer l'ensemble des droits appartenant à l'actionnaire concerné ayant gagé ses actions, s'agissant de toute Assemblée Générale ou de l'adoption de résolutions d'actionnaires, en ce inclus le droit de requérir du Conseil d'Administration la convocation d'une Assemblée Générale et de demander l'insertion de points à l'ordre du jour, de convoquer ladite Assemblée Générale dans les limites prévues par la loi applicable et de proposer ainsi que d'adopter des résolutions écrites dans les limites imposées par la loi applicable, et ce, toujours sous réserve et conformément aux termes du contrat de gage y afférent. Tout contrat conclu en ce sens entre un actionnaire et un créancier gagiste en rapport avec les droits visés ci-dessus qui aurait été communiqué à la Société sera observé par cette dernière, et toute décision ne sera valable que dans la mesure où elle aurait été adoptée conformément aux stipulations du contrat de gage applicable ainsi qu'à cet article 6.5.

Un gage sur des actions au porteur émises par la Société sera rendu opposable par le biais d'une inscription de ce gage en marge du Registre.

**Art. 7. Cessions d'actions.** Sous réserve des dispositions ci-après, tout transfert d'actions au porteur émises par la Société devra s'effectuer en accord avec les dispositions des présents Statuts ainsi qu'avec tout pacte d'actionnaires et/ou tout pacte de détenteurs de titres qui pourront exister de temps à autre entre les actionnaires de la Société ou entre les associés de la société mère de la Société et/ou les détenteurs de Parts Bénéficiaires (telles que définies à l'article 8 ci-après) (ci-après dénommés Pacte d'Actionnaires).

Nonobstant toutes dispositions contraires aux dispositions des présents Statuts ou à tout Pacte d'Actionnaires, aucune disposition prévue par les Statuts et/ou tout Pacte d'Actionnaires (et en particulier toute restriction de transferts qui pourrait être établie de temps à autre) ne devra (i) prévenir l'octroi de toute garantie à travers les actions au porteur émises par la Société ni (ii) réaliser tout transfert d'actions au porteur émises par la Société à toute personne qui résulterait de toute

exécution relative à une promesse de gage à l'égard de telles actions (ci-après dénommé Gage d'Actions) en application de tout accord de gage (incluant sans limite, tout transfert de gage de parts sociales au créancier gagiste, à un successeur, accordée ou nominative du créancier gagiste, toute personne désignée par le créancier gagiste pour s'approprier ou réaliser le gage sur les actions ou toute autre personne qui pourrait, de temps à autre, acquérir le gage sur les parts sociales en exécution de d'un Gage d'Actions

Un transfert d'actions au porteur émises par la Société sera opposable à la Société et aux tiers dès qu'il aura été inscrit dans le Registre, conformément à l'article 42(4) de la Loi.

Tous les droits et intérêts attachés aux actions seront transférés avec les actions ainsi transférées, quelle que soit la méthode utilisée.

## **Art. 8. Parts Bénéficiaires.**

### **8.1 Parts Bénéficiaires**

En plus des actions (qui représentent le capital social de la Société), la Société a émis cinq cents quatre-vingt millions (580.000.000) parts bénéficiaires au porteur (les Parts Bénéficiaires), entièrement souscrits et libérées pour un Prix d'Emission (tel que défini ci-après) de cinquante-huit euros (EUR 58) représenté par un certificat global portant le numéro 1 (le Certificat PB).

Le prix d'émission de toutes les Parts Bénéficiaires (le Prix d'émission) sera alloué à une réserve spéciale (la Réserve PB). La Réserve PB sera distribuable à l'occasion du rachat ou remboursement des Parts Bénéficiaires en priorité sur la liquidation de la Société pour le remboursement de la valeur nominale des Parts Bénéficiaires.

Les Parts Bénéficiaires ne seront pas représentatives, et la Réserves PB ne fera pas partie, du capital social de la Société et les Parts Bénéficiaires donneront les droits tels que fixés dans les présents Statuts.

Des parts bénéficiaires supplémentaires seront émises uniquement (i) au détenteur des Parts Bénéficiaires et (ii) par une résolution de l'Assemblée Générale (adoptée de la manière prévue par l'article 10 pour la modification des Statuts). Si, en raison de l'émission de ces parts bénéficiaires supplémentaires, l'Associé Unique cesserait de détenir plus de 50% de la totalité des droits de votes des associés et des détenteurs de parts bénéficiaires pris ensemble, de telles parts bénéficiaires supplémentaires ne seront émises seulement suite au consentement préalable écrit du bénéficiaire de tout Gage de Parts Bénéficiaires (le cas échéant).

### **8.2 Forme des Parts Bénéficiaires**

Le Certificat PB et tout autre certificat représentant des Parts Bénéficiaires qui pourraient être émis par la Société de temps à autre en remplacement ou en substitution des Parts Bénéficiaires seront signés par deux membres du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant. De tels certificats présenteront: la date de constitution de la Société et la date de la publication de l'acte notarié de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le montant du capital social de la Société, le nombre ainsi que la nature des Parts Bénéficiaires et la valeur du pair comptable de ces dernières, une brève description des contributions faites pour les besoins de l'acquisition des Parts Bénéficiaires représentées par les certificats aussi bien que les conditions et droits, le cas échéant, attribués aux détenteurs des Parts Bénéficiaires et la durée de la Société.

### **8.3. Droits attachés aux Parts Bénéficiaires**

Les Parts Bénéficiaires n'auront aucun droit de vote à l'Assemblée Générale, à l'exception des résolutions relatives aux modifications des Statuts concernant les Parts Bénéficiaires ou toute décision concernant la nomination ou la révocation d'un administrateur de la Société.

Lors de la liquidation de la Société, les Parts Bénéficiaires donneront droit à leur détenteurs au remboursement de tout Droit PB accumulé mais impayé ainsi que leur valeur au pair comptable (correspondant au Prix d'Emission divisé par le nombre de Parts Bénéficiaires) en priorité par rapport à tout paiement sur le capital social.

### **8.4. Détention et Codétention des Parts Bénéficiaires**

La preuve de la propriété des Parts Bénéficiaires émises par la Société sera rapportée par présentation du (des) certificat (s) des Parts Bénéficiaires se rapportant aux actions qu'il(s) représente(nt).

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Bénéficiaire. Au cas où une Part Bénéficiaire appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Bénéficiaire jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

### **8.5. Gage sur les Parts Bénéficiaires**

Tout détenteur de Parts Bénéficiaires a le droit de constituer une sûreté sur ses détenteur de Parts Bénéficiaires et, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière (telle que modifiée), les droits de vote attachés aux Parts Bénéficiaires pourront être exercés par toute personne en faveur de qui une telle sûreté a été constituée, chaque fois sous réserve des termes des contrats de gages y afférent. Une telle personne en faveur de qui une sûreté a été constituée sur des Parts Bénéficiaires peut également exercer l'ensemble des droits appartenant au détenteur de Parts Bénéficiaires ayant gagé ses actions, s'agissant de l'adoption de résolutions, toujours sous réserve des termes du contrat de gage y afférent. Tout contrat de gage conclu entre un détenteur de Parts Bénéficiaires et un créancier gagiste en rapport avec les droits visés ci-dessus qui aurait été communiqué à la Société sera observé par cette dernière, et

toute décision ne sera valable que dans la mesure où elle aurait été adoptée conformément aux stipulations du contrat de gage applicable ainsi qu'à cet article 8.

#### 8.6 Rachat des Parts Bénéficiaires

Les Parts Bénéficiaires sont rachetables à l'option de la Société (agissant à travers le Conseil d'Administration) en numéraire à leur valeur de pair comptable. Tout rachat doit s'effectuer pour l'ensemble et non une partie des Parts Bénéficiaires. Les certificats faisant preuve, seront alors retournés à la Société et détruits.

#### 8.7 Transfert des Parts Bénéficiaires

Sous réserve des dispositions ci-après, les Parts Bénéficiaires ne peuvent être transférées qu'avec l'autorisation préalable des actionnaires de la Société et conformément à tout Pacte d'Actionnaires. Toute cession ou tentative de cession des Parts Bénéficiaires faite en violation des dispositions des présents Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires seront sans effets et la Société ne donnera aucun effet à de telles cessions ou ne traitera pas un prétendu cessionnaire de ces Parts Bénéficiaires comme propriétaire des Parts Bénéficiaires pour quelque raison que ce soit.

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts ou dans tout Pacte d'Actionnaires, aucune disposition de ces Statuts et/ou d'un Pacte d'Actionnaires (et en particulier toute restriction de transferts qui pourrait y être établie le cas échéant) ne devra (i) prévenir l'émission de toute garantie sur les parts bénéficiaires au porteur émises par la Société ni (ii) s'appliquer à un transfert de parts bénéficiaires au porteur émises par la Société à toute personne suite à l'exercice d'un gage donné sur de telles parts bénéficiaires (ci après dénommées Gage de Parts Bénéficiaires) conformément à tout accord de gage (incluant sans limite, tout transfert du débiteur gagiste au créancier gagiste, au successeur, assigné ou nommé du créancier gagiste, toute personne désignée par le créancier gagiste pour s'approprier ou réaliser les parts bénéficiaires gagées ou toute autre personne qui pourrait, de temps à autre, acquérir les parts bénéficiaires gagées suite à l'exécution d'un Gage de Parts Bénéficiaires).

Tous les intérêts et les droits attachés ou en relation avec les parts bénéficiaires au porteur émises par la Société seront transférés avec l'émission de telles parts bénéficiaires, quelque soit la méthode.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de Juin de chaque année à midi (12.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

##### 10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires émises par la Société n'auront pas le droit de convoquer une telle Assemblée Générale.

##### 10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour, la date, lieu et heure de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent, et doivent être publiés conformément aux conditions légales.

Si tous les actionnaires de la Société (et les détenteurs de Parts Bénéficiaires, le cas échéant) sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable.

##### 10.3 Droits attachés aux actions et aux Parts Bénéficiaires

Chaque action confère une voix à son détenteur, sous réserve des dispositions de l'article 6.2.

Chaque Part Bénéficiaire confère une voix à son détenteur, sous réserve des dispositions de l'article 8.

##### 10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par (i) les actionnaires ou, (ii) lorsque l'article 8 des Statuts le requiert, les actionnaires et le détenteur des Parts Bénéficiaires, pris ensembles, présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et, lorsque l'article 8 des Statuts le requiert, les détenteurs des Parts Bénéficiaires sont représentés (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires

proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir un total des deux tiers au moins des voix exprimées par (i) les actionnaires ou (ii) lorsque l'article 8 des Statuts le requiert, les associés et détenteurs des Parts Bénéficiaires, pris ensemble, présents ou représentés à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix d'une personne qui s'est abstenue de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

#### 10.5 Participation par procuration

Sous réserve des dispositions d'un Pacte d'Actionnaires, un actionnaire ou détenteur de Parts Bénéficiaires peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou détenteur de parts bénéficiaires ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

#### 10.6 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

#### 10.7 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer ainsi que par tout détenteur de Parts de Bénéficiaires qui le souhaiterait, lorsqu'il lui est permis de voter par l'article 8 des Statuts.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

### **Art. 11. Administration de la société.**

#### 11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société sera gérée par trois administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

#### 11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51 bis de la Loi.

#### 11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée. L'Assemblée Générale détermine également la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

### **Art. 12. Réunions du conseil d'administration.**

#### 12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

#### 12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion

et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

### 12.3 Procédure

#### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou dûment et valablement représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

#### (b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

#### (c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

### 12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

### 12.5 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des résolutions du Conseil d'Administration peuvent également être adoptées par écrit. De telles résolutions doivent consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature de tout membre du Conseil d'Administration.

## **Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

### 13.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration présent aux dites réunions.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B.

## **Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

### 14.1 Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société, en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration, en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et de toute procédure approbation contenue dans un tel pacte.

## **Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

### 15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

### 15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

#### 15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 16. Signatures autorisées.**

#### 16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout administrateur, ou tel que prévu dans la résolution du Conseil d'Administration approuvant la transaction.

#### 16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de toute personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

#### 16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### **Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.**

#### 17.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

#### 17.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

### **Art. 19. Comptes annuels.**

#### 19.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

#### 19.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

#### 19.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 20. Affectation à la réserve légale.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

**Art. 21.** Après l'allocation à la réserve légale, l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, décide, en conformité avec le droit luxembourgeois, de la distribution en suivant l'ordre de priorité de (i) un montant cumulatif préférentiel et annuel aux détenteurs des Part(s) Bénéficiaire(s) (le montant total devant être de au moins l'Equivalent Euro de dix mille dollars canadien (CAD 10.000) et allant jusqu'à l'Equivalent Euro de vingt mille dollars canadien (CAD 20.000)), dans tous les cas majoré pour tenir compte de tout impôt applicable (le Droit PB) et (ii) un Dividende Spécial (tel que défini dans tout Pacte d'Actionnaires) à l'Actionnaire Unique de la manière et au moment prévu par les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires. La Société accumulera mais ne distribuera pas le Dividende Spécial ou le Droit

PB aussi longtemps et dans la mesure où une telle distribution est interdite par la Loi; pourvu que le Dividende Spécial accumulé ou le Droit PB soit distribué à l'Actionnaire Unique ou le(s) détenteur(s) de Parts Bénéficiaires à un moment et dans la mesure où une telle distribution n'est plus interdite par la Loi.

En vue de l'application de cet article 21, L'Equivalent Euro désigne l'équivalent en euros sur la base du taux de change de l'euro fixé par la Banque Centrale Européenne à 15:00 CET pour l'achat d'euros avec des dollars canadien à la date où les décisions de distributions sont prises.

**Art. 22. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Après le paiement de toutes les dettes de et les charges incombant à la Société, incluant les dépenses de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés de la Société ainsi qu'aux détenteurs de Parts Bénéficiaires, le cas échéant, pour parvenir à un résultat économique total identique à celui issu des règles de distributions et de remboursements telles que fixées à l'article 8 et 21 des Statuts, i.e., pour éviter tout doute, dans l'ordre suivant:

- Les détenteurs des Parts Bénéficiaires se verront accorder le remboursement de leur valeur du pair comptable plus tout montant impayé accumulés des Droits PB;
- Tout Dividende Spécial accumulé mais impayé sera payé à l'Associé Unique comme et quand il sera payable à l'Associé Unique conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires; et
- Tout surplus résiduel issu de la liquidation sera alloué aux associés de la Société au pro rata du nombre d'action détenues par eux.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.»

#### *Souscription - Paiement*

L'associé Unique décide d'accepter la souscription suivante:

PHM Topco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 198.657, dûment et valablement représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire aux Parts Bénéficiaires, et de libérer intégralement les Parts Bénéficiaires par le moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-huit (EUR58) euros, qui sera entièrement allouée à la réserve distribuable de la Société (compte 1383 «autres réserves disponibles» conformément au «Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé»).

La preuve de l'existence de la présente contribution a été établie par le notaire soussigné.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: van der Wielen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053823/929.

(160012647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.